



**COMPTE RENDU
DU COMITE SYNDICAL DU 22 MARS 2022**

Communauté de Communes COMMENTRY-MONTMARAUULT-NERIS LES BAINS- 1 DELEGUE PRESENT

Présent titulaire : MONCOUYOUX Jean-François/TOTAL = 1 délégué

Communauté de Communes BOCAGE BOURBONNAIS - 10 DELEGUES PRESENTS

Présents titulaires : ALLEAUME Frédéric-BECARD Muriel-BESSE Séverine-BREUIL Sylvain-PACAUD Jean-Luc-PERRIER Alain-PETIT Christine/TOTAL= 7 délégués

Présents suppléants : BONNEAU Véronique-CONTOUX Jean-Bernard-PELTIER Christian/TOTAL = 3 délégués

Excusés : JUTIER Yann-VERHAEGHE Pierrick

Communauté de Communes PAYS DE LAPALISSE - 7 DELEGUES PRESENTS

Présents titulaires : DE CHABANNES Jacques-FUET Bernadette-HERVIER François-LASSALLE Alain-MATICARD Bernard-PERRET Maurice/TOTAL = 6 délégués

Présent suppléant : MESTRIES Jean-Louis = 1 délégué

Communauté de Communes SAINT POURCAIN-SIOULE-LIMAGNE - 46 DELEGUES PRESENTS

Présents titulaires : AMIGO Narcisse-BIDAUD André-BIDET Denise-BONNEFILLE Michel-BOURNON Gérard-BROT Bernard-BUSSERON Philippe-CALLENS Dominique-CHARLAT Eric-CHASSIN Yves-COSSART Philippe-COZMA Marius-DANEL Jean-DEUSY Pierre-DEVOUCOUX DU BUYSSON Bernard-DUBREUIL François-DURANTE Jean-ERICK Michel-FAURE André-GAUTHARD Elisabeth-GENEBRIER Yasmine-GENILLON Gilles-GRAND Jean-Paul-MATHIEU-PORTEJOIE Claire-MELIN Bernard-PLANE Noël-POIROT Fabrice-RAMBERT Jacques-RAY Claude-RAY François-REBOUL Daniel-ROUGE Louis-THUIZAT Jacques-TOUZAIN Yannick-VAYSSIE Frédérique-VERNADEL Frédéric/TOTAL = 36 délégués

Présents suppléants : BIDET RABE Isabelle-BLOT Jean-Michel-CHAMALET Patrick-CHARBONNIER Marie-Claude-DELANGE Michel-HUGUET Serge-JACQUET Alain-LAMOUCHE Bruno-RIEUBON Patrick-SANVOISIN Anaïs/TOTAL = 10 délégués

Pouvoir : FAYOL Jean-Pierre à BIDAUD André

Excusés : BILLY Alain-CLUZEL Philippe-GILIBERT Jacques-FOURNIER Cyril-FRISOT Michel-GRAVE Joël-VOLAT Roger-WAHL Sylvie

Communauté de Communes ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE - 14 DELEGUES PRESENTS

Présents titulaires : AUGIER Marie France-BLANC Claude-BRUNOT Denis-CHABRY Jérôme-GUILLAUME Romain-JOLY Henri-JUVIN Marc-PUJOS Henri-VASSAL Christian/TOTAL = 9 délégués

Présents suppléants : BONNABAUD Olivier-BOIVIN Roger-DUBSAY Serge-DUMAS Angélique-POIGNE Hervé/ TOTAL = 5 délégués

Pouvoirs : FORTIN Franck à GUILLAUME Romain

Excusés : CARRIGNANT Solène-CORNELOUP Vincent-DEROT Eliane-FORTIN Franck-LABBE Guy-MAITRE Michel-SEGUR Véronique-VERNISSE Alain-VERNUSSE Isabelle

Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTE - 15 DELEGUES PRESENTS

Présents titulaires : BERNARD Roseline-BLETTERY Jacques-BONNABAUD Christophe-GUY Jean-Claude-JACQUIER Bernard-JANOWIEZ Patrick-LACOGNE Michel-NOCART Eddy- PETIT-BARAT Nicolas-PODER Martine-TRAVICHON Daniel /TOTAL = 11 délégués

Présents suppléants : CROUZIER Gilbert André-GIRODEAU Frédéric-PIERRE Jean-RIVE Sylvie/TOTAL = 4 délégués

Pouvoir : CHERVIER Pierre à BERNARD Roseline-DUPONT Frédéric à TRAVICHON Daniel-ETIEN Gérard à AUGIER Marie-France

Excusés : CHERVIER Pierre-DRIFFAUD Olivier-GONZALES Franck-SOARES Sophie

I –ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 8 MARS 2022

Question présentée par André BIDAUD – Président

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le compte-rendu de la réunion du 8 mars 2022 dernier transmis aux délégués par voie dématérialisée en date 16 mars 2022.

Pierre DEUSY, adjoint au Maire de Veauce, a signalé par mail que le compte rendu ne relatait pas exactement ses propos ni ne répondait à certaines de ses interrogations.

André BIDAUD lui demande de les exprimer.

Il s'agit notamment la question relative du résultat 2021 du délégataire eu égard à l'augmentation de la redevance de 12% absent dans la présentation du DOB. L'incohérence de l'augmentation et de la baisse de la redevance d'exploitation pour les tonnes incinérées et celles conventionnées avec le Sictom Sud ...

André BIDAUD le stoppe en expliquant qu'il s'agit d'un compte rendu et non pas d'un procès-verbal qui nécessiterait un enregistrement. Il soumet le compte rendu au vote.

2 contres Pierre DEUSY et Dominique CALLENS, conseiller de Chouvigny.

4 abstentions

Le compte rendu est adopté à la grande majorité des élus présents.

II- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Question présentée par André BIDAUD – Président

Sur proposition du Président, Eddy NOCART, adjoint au Maire de Saint-Yorre, est désigné secrétaire de séance

III- ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Question présentée par André BIDAUD – Président

Le Comité Syndical est invité à prendre acte des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par la délibération n° 7 du 22 septembre 2020 - **PERIODE DU 1^{ER} AU 16 MARS 2022** :

Numéro	Date de décision	Objet
2D2022	08/03/2022	Attribution Marché 2022AO01 : Collecte du Donjon 2 lots - SUEZ lots 1 (OM) et 3 (Déchèterie). Le lot 2 déclaré sans suite (CS reprise par le Sictom)
3D2022	08/03/2022	Attribution Groupement de commandes avec Vichy Communauté 2022AO02 : Acquisition bacs OM et CS - 2 LOTS (Vichyco et Sictom) - SULO
4D2022	08/03/2022	Attribution Marché 2022AO03 - Pneumatiques 2 lots – Lot 1 PL - EUROMASTER (désistement) – lot 2 (VL) BEST DRIVE
5D2022	11/03/2022	Avenant n°2 Marché 2019AO01 Lot n°1 : Responsabilité civile : SMACL - Actualisation masse salariale

L'assemblée délibérante prend acte des décisions du Président.

IV- FINANCES - EXAMEN ET VOTE DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Question présentée par Jacques BLETTY –Vice- Président en charge des finances

A/ Comptes administratifs

Jacques BLETTY rappelle que les comptes administratifs de la collectivité sont conformes aux comptes de gestion établis par le Centre des finances publiques. Les documents ont été envoyés par mail aux délégués et aux mairies. Une impression papier des comptes a été remise ce jour.

Le document présente les 4 budgets de la collectivité. Le CA 2021 soumis au vote ce soir. Le CA 2020 pour mémoire.

Il propose de balayer les comptes et de répondre aux questions si nécessaire.

Budget syndical Section de fonctionnement

Les dépenses se sont élevées 18 319 176.35€ et les recettes à 19 949 522.06€.

Budget syndical Section d'investissements

Les dépenses se sont élevées à 1 186 788.67€ Des restes à réaliser ont été validées pour un montant de 414 032€. Les recettes se montent à 2 110 823.46€

Budget collecte sélective – Section de fonctionnement

Les dépenses se sont élevées 2 611 714.57€ et les recettes à 2 729 895.17€.

Budget collecte sélective - Section d'investissements

Les dépenses se sont élevées à 667 293.30€. Des restes à réaliser ont été validées pour un montant de 126 210€. Les recettes se montent à 684 741.44€

Budget Prestation aux professionnels – Section de fonctionnement

Les dépenses se sont élevées 228 064.46€ et les recettes à 623 341.99€.

Budget Prestation aux professionnel - Section d'investissements

Les dépenses se sont élevées à 33 710.76€. Des restes à réaliser ont été validées pour un montant de 18 476€. Les recettes se montent à 61 298.42€

Budget Location usine – Section de fonctionnement

Les dépenses se sont élevées 995 651.01€ et les recettes à 2 247 372.79€.

Budget Location usine - Section d'investissements

Les dépenses se sont élevées à 3 360 628.69€ pour un montant de recettes chiffré à 2 112 717.87€

Conformément à la réglementation, André BIDAUD, président du Sictom, cède sa place au doyen d'âge, Jean DANIEL. André BIDAUD quitte la salle pour que le Président de séance mette aux voix les comptes administratifs.

Sylvain BREUIL, conseiller municipal de Cressanges, s'interroge sur la redevance spéciale incluse dans le prévisionnel. S'agit-il de la redevance communale ? François DARD précise qu'il s'agit cette année encore exclusivement de la redevance facturée aux professionnels.

Sur proposition, Jean DANIEL, conseiller municipal du Mayet d'Ecole, les délégué(e)s présent(e)s adoptent à la quasi-unanimité les comptes administratifs tels que présentés. Pierre DEUSY vote contre.

B/ Compte de gestion

Sur proposition du Président, les délégués approuvent à la quasi-unanimité les comptes de gestion du Centre des finances publiques à l'exception du vote contre de Pierre DEUSY.

V- AFFECTATION DES RESULTATS

Question présentée par Jacques BLETTY –Vice- Président en charge des finances

Résultats au 31/12/2021

Budget syndical

Fonctionnement : résultat de l'année + 494 662.13€

Excédent cumulé : + 1 630 345.71€

Investissement : résultat de l'année + 257 095.78€

Excédent cumulé : + 924 034.79€

Restes à réaliser : + 414 032.04€

A reporter : + 1 630 345.71€ en Fonctionnement

A reporter : + 924 034.79€ en Investissement

Budget collecte sélective

Fonctionnement : résultat de l'année + 117 699.44€

Excédent cumulé : + 118 180.60€

Investissement : résultat net de l'année - 292 023.88€

Excédent cumulé : + 17 448.14€

Restes à réaliser : + 126 210€

A reporter : + 9 418.74€ en Fonctionnement

A reporter : + 17 448.14€ en Investissement

Budget Prestations aux professionnels

Fonctionnement : résultat de l'année + 395 206.28€

Excédent cumulé : + 395 277.53€

Investissement : résultat de l'année 26 686.50 €

Excédent cumulé : + 27 587.66€

Restes à réaliser : + 18 476€

A reporter : + 395 277.53€ en Fonctionnement

A reporter : + 27 587.66€ en Investissement

Budget Location usine

Fonctionnement : résultat de l'année + 1 251 690.46€

Excédent cumulé : + 1 251 721.78€

Investissement : résultat net de l'année + 417 977.38€

Excédent cumulé : - 1 247 910.82€

A reporter : + 3 810.96€ en Fonctionnement

A reporter : - 1 247 910.82€ en Investissement

Jean-Michel BLOT, conseiller municipal de Nades, souhaite avoir des précisions sur le devenir des excédents constatés. Jacques BLETTYERY et François DARD expliquent que ces excédents sont réaffectés dans les budgets primitifs 2022.

Sur proposition du Président, les délégués approuvent à la quasi-unanimité l'affectation des résultats à l'exception du vote contre de Pierre DEUIY.

VI- FINANCES - PRODUIT ATTENDU - EXAMEN ET VOTE

Question présentée par Jacques BLETTYERY –Vice- Président en charge des finances

Le Président rappelle les difficultés conjoncturelles pour élaborer le budget prévisionnel 2022 :

- La hausse de l'inflation estimée à 4%.
- La hausse de la redevance OM et des contrats de prestation à +5%
- La volatilité du prix du carburant amène à établir un budget prudentiel avec un coût du gasoil à 2.30€/L.
- La hausse des charges de personnel +5.45%

Soit plus de 1 000 000€ d'augmentation prévisionnelle

Le produit attendu 2022 proposé est établi à taux constant à savoir :

Communautés	Produit appliqué après lissage de taux réellement demandé aux Communautés
CC St Pourçain Sioule Limagne	5 007 165 €
CC Entr'Allier Besbre et Loire	1 876 737 €
CC Bocage Bourbonnais	685 345 €
CC Pays de Lapalisse	1 148 896 €
CC Commentry Montmarault Neris	72 232 €
CA Vichy Communauté	5 247 116 €
TOTAL	14 037 491 €

Sur proposition du Président, le conseil vote à la majorité le produit attendu à l'exception de deux votes contres Pierre DEUSY et Patrick JANOWIEZ, adjoint au Maire de Cognat-Lyonne.

Pour rappel, à charge aux Communautés membres du SICTOM SUD ALLIER d'adopter les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

VII- FINANCES – REAFFECTATION DES CREDITS - RAPATRIEMENT DE L'EXCEDENT DU BUDGET ANNEXE PRESTATION (DELIB DEPOSEE SUR TABLE)

Question présentée par Jacques BLETTY –Vice- Président en charge des finances

Comme son intitulé l'indique, le budget annexe "Prestations aux professionnels" enregistre les opérations du SICTOM à destination des professionnels.

Or le dépôt de ferraille en déchetterie est le fait de particuliers. Il convient donc de rétablir la situation.

Ainsi le conseil est appelé à se prononcer sur deux aspects :

Sur proposition du Président, le conseil doit se prononcer favorablement ou non pour dorénavant inscrire ces recettes en section de fonctionnement du Budget syndical à l'article 7088.

Sur proposition du Président, le conseil doit se prononcer favorablement ou non sur le transfert au budget principal de l'excédent 2021 du budget "Prestations aux professionnels" pour un montant de 395 277.53€.

Cette somme sera inscrite à l'article 7551 en recette de fonctionnement au Budget syndical 2022.

Sur proposition du Président, les délégués approuvent à la quasi-unanimité la réincorporation des ventes de ferraille dans le budget syndical et le rapatriement de l'excédent 2021 du budget prestation dans les comptes du budget syndical à l'exception du vote contre de Pierre DEUSY.

VIII- FINANCES - EXAMEN ET VOTE DES BP

Question présentée par Jacques BLETTYER –Vice- Président en charge des finances

Dans le prévisionnel présenté la semaine passée, l'augmentation des charges liées au personnel s'établissait à 4%. Or les données actualisées prévoient une hausse de 5.45% à savoir :

- Avancement de grade et reclassement : +216 657€ soit +3.68%
- CDG03 : +57 000€ soit +0.97%
- Cotisations retraite : +34 000€ soit +0.58%
- URSSAF, Assurance Médecine W : +10 000€ soit +0.17%
- CNFPT : +2 700€ soit +0.05%

Le surcoût du prévisionnel est chiffré à 87 000€. Le budget a donc été modifié en conséquence. Jacques BLETTYER précise que les effectifs demeurent constants.

Les documents ont été envoyés par mail aux délégués et aux mairies. Une impression papier des comptes a été remise ce jour. Le document présente les 4 budgets primitifs de la collectivité.

Il propose de balayer les comptes et de répondre aux questions si nécessaire.

Budget syndical Section de fonctionnement

La section s'équilibre en dépense et en recettes à 21 925 241€

Budget syndical Section d'investissements

La section s'équilibre en dépense et en recettes à 3 874 972€

Budget collecte sélective – Section de fonctionnement

La section s'équilibre en dépense et en recettes à 2 908 246€.

Budget collecte sélective - Section d'investissements

La section s'équilibre en dépense et en recettes à 822 945€.

Budget Prestation aux professionnels – Section de fonctionnement

La section s'équilibre en dépense et en recettes à 643 029€.

Budget Prestation aux professionnel - Section d'investissements

La section s'équilibre en dépense et en recettes à 87 146€.

Budget Location usine – Section de fonctionnement

La section s'équilibre en dépense et en recettes à 2 394 629€.

Budget Location usine - Section d'investissements

La section s'équilibre en dépense et en recettes à 3 152 683€.

Jean-Michel BLOT s'interroge sur les recettes matières qui s'élèvent à 395 277€ imputées à la fois dans le budget syndical et prestation aux professionnels en 2022.

François DARD précise que cette recette issue du budget prestation aux professionnels en 2021 est affectée en fonctionnement dans le prévisionnel 2022 du budget « prestation ». Elle sera ensuite réaffectée en cours d'année dans le budget syndical.

C'est la raison pour laquelle elle apparaît donc en recette et en dépense dans le budget prévisionnel « prestation aux professionnels » et en recette dans le budget prévisionnel du syndicat.

Marc JUVIN, conseiller municipal de Montoldre, demande quelles sont les marges de manœuvre au cas où les prévisions conjoncturelles sur lesquelles le Sictom a élaboré son budget prévisionnel étaient sous-estimées... ? François DARD rappelle que le budget primitif n'a pas couvert ses dépenses par l'excédent cumulé. Celui-ci a été mis de côté en réserve. Bernard DEVOUCOUX précise que la Société Allier TRI dans laquelle le Sictom a des parts, versera vraisemblablement des remises de fin d'année supérieures à la prévision budgétaire. Les recettes matières ont été volontairement minimisées.

André BIDAUD précise que le calcul du produit attendu a tenu compte de l'évolution des bases à la hauteur de 3.7%. Or celles-ci ont augmenté de 3.9% sur le territoire syndical entre 2021 et 2022. Les taux proposés aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales seront donc très légèrement inférieurs à l'an passé.

Sylvain BREUIL, conseiller municipal de Cressanges, souhaite obtenir des explications relatives à la baisse du loyer de l'usine en 2022. Cette baisse est liée à l'avenant 13, rappelle François DARD. Pour mémoire, le loyer est fonction du vide de four. Or les tonnes apportées par le Sictom Nord Allier impactent fortement celui-ci à la baisse. La compensation de la perte d'une partie non négligeable du loyer est répercutée sur la redevance d'exploitation des tonnes conventionnées avec le Sictom Sud Allier. Dans l'opération, le Sictom est gagnant de près de 100 000€.

Sur proposition du Président, les délégués approuvent à la quasi-unanimité les budgets primitifs à l'exception du vote contre de Pierre DEUSY

André BIDAUD remercie vivement l'ensemble du personnel et les Vice-président(e)s qui l'accompagnent au quotidien pour l'élaboration de ces budgets.

IX- DEBAT PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Question présentée par Claire PORTEJOIE – Vice- Présidente en charge des finances du personnel

La participation de l'employeur à la protection sociale est un facteur important dans le cadre du travail. Elle contribue à :

- L'amélioration des conditions de travail
- La motivation des agents
- L'attractivité de la collectivité.

La protection sociale complémentaire concerne la complémentaire santé mais aussi la prévoyance (assurance maintien de salaire des agents). A ce sujet, Claire PORTEJOIE rappelle que dans la fonction publique, les agents en maladie peuvent rapidement passer à demi traitement. L'assurance maintien de salaire permet à l'agent de bénéficier de la quasi-totalité de son salaire le cas échéant.

Plusieurs solutions sont offertes aux collectivités :

- Des contrats collectifs ou individuels après mise en concurrence

- Une adhésion à une convention de participation conclue par le Centre de gestion
- Une liberté offerte à l'agent d'adhérer à un organisme labellisé de son choix avec une participation de son employeur

A l'heure actuelle le SICTOM SUD ALLIER participe à l'acquisition d'une mutuelle.

Les agents perçoivent une somme fixe et mensuelle s'ils fournissent un justificatif d'adhésion à une mutuelle labellisée.

La participation, proratisée selon la durée de travail, est de 21.74 euros par mois soit 20 euros net.

Concernant la prévoyance, le Sictom Sud Allier participe de la même manière à l'acquisition d'un contrat.

Les agents perçoivent une somme fixe et mensuelle s'ils fournissent un justificatif d'adhésion à une mutuelle labellisée.

La participation, proratisée selon la durée de travail, est de 21.74 euros bruts.

Deux contrats sont représentés sur la collectivité (en labellisation)

- Contrat MNT
- Contrat MGP

Taux d'adhésion sur le Sictom sud Allier est de 93 %

Les agents sont favorables au maintien de ce dispositif en matière de complémentaire santé et de prévoyance.

Les avantages étant les suivants :

- * Le libre choix de l'organisme et du niveau des garanties de l'agent.
- * La portabilité du contrat en cas de mobilité
- * Des contraintes moindres pour la collectivité en ce qui concerne la mise en place, le suivi et la responsabilité.

Dans le cadre de la prévoyance, la convention que le Centre de gestion 03 a signée en 2019 font apparaître des conditions et des garanties qui semblent plus avantageuses que celles obtenues dans les contrats individuels des agents du Sictom.

C'est la raison pour laquelle il est envisagé à l'avenir de se rapprocher du Centre de gestion 03 pour une éventuelle convention de participation sur le volet prévoyance.

Les avantages de la convention de participation pour la prévoyance sont les suivantes :

- * Une collaboration renforcée entre la collectivité et l'organisme complémentaire pour définir un plan d'actions de prévention adapté aux besoins.
- * Une consultation des représentants des agents dans l'élaboration des critères. Il peut éventuellement être plus adapté aux risques et à la structure de la collectivité.

Claire PORTEJOIE, Vice-Présidente, rappelle que l'ordonnance cadrant la participation minimale des employeurs publics n'est toujours pas connue.

Elle précise le montant de la participation du Sictom dans la protection sociale de ses agents s'élève à environ 50 000€ à part égale entre la prévoyance et la mutuelle santé.

Bernard DEVOUCOUX rappelle que les métiers dans la filière technique au Sictom sont pénibles et donnent lieu souvent à des maladies professionnelles. La participation du Sictom en faveur de la protection sociale représente certes un coût pour la collectivité mais il tient à rappeler que les agents n'ont pas rechigné à venir travailler en 2020 pendant la pandémie...

Bruno LAMOUCHE, adjoint au Maire de Bayet, s'interroge sur le contrôle effectué par le Sictom pour vérifier l'existence réelle d'un contrat préalablement au versement de la participation. Claire PORTEJOIE rappelle que la participation est versée sous réserve de la présentation d'un justificatif de l'assurance. Le produit doit être labellisé conformément à la réglementation.

Véronique VAYSSIE, conseillère municipale de Bègues, estime que cette participation est importante pour les agents et ne trouve pas que la participation soit très élevée eu égard au budget global du syndicat.



DATE(S) PROCHAINE(S) ASSEMBLEE(S) GENERALE(S)

21 juin 2022 à 18 heures 30 à Bayet

Christian VASSAL, conseiller municipal à St Gérard le Puy, rappelle que le 21 juin est le jour de la fête de la musique et qu'il est difficile de se libérer pour ceux qui animent et/ou organisent une soirée...

Véronique BONNEAU, conseillère municipale de Châtillon informe qu'une rue a été oubliée lors du dernier ramassage des déchets ménagers. Elle souhaite savoir s'il est envisageable qu'un camion puisse repasser. André BIDAUD lui conseille de venir expliquer en détail sa situation directement avec les services à l'issue de la réunion.



Le Président,



André BIDAUD